



CIRCULAIRE N° 2 2 2 8 /MBPE/DGD du 0 6 DEC 2022

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Liste actualisée des producteurs de boissons bénéficiaires de l'exonération de la Taxe Spéciale sur les Boissons (TSB) à l'importation d'alcool éthylique non dénaturé.

Réf. : Courrier n° 793/MCIPPME/DGIn/kk du 14/11/2022.

Conformément aux dispositions de la correspondance n° 793/MCIPPME/DGIn/kk du 14 novembre 2022 de la Direction Générale de l'Industrie visée en référence, j'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service et des usagers la liste mise à jour des producteurs de boissons bénéficiaires de l'exonération de la Taxe Spéciale sur les Boissons (TSB), à l'importation d'alcool éthylique non dénaturé.

Il s'agit des sociétés :

- 1- MANUFACTURE IVOIRIENNE DE BOISSON (MIB) ;
- 2- GLOBAL INDUSTRIES ;
- 3- GROUPE AMIS ;
- 4- RITCO DISTILLERIE ;
- 5- SOCIETE IVOIRIENNE DE FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS (SIFAB) ;
- 6- AGENA INDUSTRIE ;
- 7- SOCIETE DE DISTILLATION D'ALCOOL EN COTE D'IVOIRE (SODIALCI) ;
- 8- SOCIETE DE DIFFUSION IVOIRIENNE D'ALIMENTATION (DIA) ;
- 9- SONADIB ;
- 10- BIO & PARTNERS ;
- 11- SUNDEEP INDUSTRIES ;
- 12- CIAO IMPORT EXPORT ;
- 13- SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE (SOLIBRA) ;
- 14- SOCIETE IVOIRIENNE DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION (SIPROCOM).

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- DGIn
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Britannique
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- GUCE
- Synd. des Trans. S/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires
- Toutes Directions Douane

